

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Avril 2021

125x21

ACCORD-CADRE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS **APPEL D'OFFRES OUVERT**

Une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée Le 12 février 2021 en application des articles L2124-2, R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique afin de désigner un ou plusieurs prestataires pour la fourniture des services de téléphonie fixe, de téléphonie mobile, d'accès Internet et d'interconnexion de sites de la commune des Pennes Mirabeau.

Le marché subdivisé en deux lots est structuré sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum.

Le lot 1 concerne les services d'accès de téléphonie fixe, d'accès Internet, d'interconnexions de sites.

Le lot 2 concerne les services de téléphonie mobiles.

L'accord-cadre est passé pour une période ferme de deux ans à compter de sa date de notification. À l'issue de la première période, l'accord-cadre est reconductible tacitement deux (2) fois pour une durée d'un (1) an.

Les montants maximums sont pour le lot 1 de 200 000 euros H.T sur la période initiale et de 100 000 euros HT par période de reconduction et pour le lot 2 de 80 000 euros H.T. pour la période initiale et de 40 000 euros H.T . par période de reconduction.

La commission d'appel d'offres réunie en date du 26 avril 2021, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, a donné un avis favorable au choix pour le lot 1 de la proposition remise par l'entreprise SFR pour un montant estimatif de 106 407,53 euros HT sur la durée du marché et pour le lot 2 au choix de la proposition remise par l'entreprise ORANGE pour un montant estimatif de 21 924,00 euros HT sur la durée du marché.

Il s'avère indispensable de demander à l'assemblée délibérante qu'elle autorise le Maire à signer le marché avec les entreprises retenues à l'issue de la réunion de la commission d'appel d'offres.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé

- AUTORISE Le Maire à signer et à exécuter le marché avec les sociétés SFR et ORANGE,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires au paiement des prestations seront prévus au budget 2021,

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 2 - M.FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 Avril 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI